

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Date de convocation 20 juin 2024
Date d'affichage 20 juin 2024

072-267200558-20240626-DEL2024-06-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 18 + 11 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le VINGT SIX JUIN à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Bénédicte MARCHAIS,	(Pouvoir donné à Mme Delphine LETESSIER)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel BOIS,	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
M. Nicolas CHABLE,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Marie Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel Vigneron,	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
M. Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à M. Gerard GUESNE)
Mme Audrey MAMONTEIL,	(Pouvoir donné à Mme Catherine VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VSF NATATION – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EXECUTION
FINANCIERE ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée en date du 6 juillet 2022
Vu le rapport du Maire.

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard et le club du VSF Natation ont défini des engagements mutuels pour la réalisation d'objectifs liés aux activités du club de natation, et ont fixé le cadre général du partenariat instauré entre la Commune et le VSF Natation, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2025.

Considérant qu'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) a été signée entre les parties le 06 juillet 2022 suite à une délibération du 29 juin 2022, et que celle-ci est assortie, pour chacune des quatre années, d'une convention annuelle d'exécution financière précisant les actions menées et le montant de la participation financière de la commune.

Considérant que la convention-cadre qui est présentée couvre la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024 dont le montant s'élève à 9000 €.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le montant de la participation financière s'élève à 9000 € en faveur du VSF Natation pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'exécution financière avec le VSF Natation pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Sandra TRASSART-ROQUAIN

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU